

« Le contexte, en matière de politique de l'enfance et d'assistance éducative nous invite à ne pas baisser la garde ! Pour le CNAEMO, il est clair qu'il n'y a pas d'éducation sans risque. Pour le faire entendre, il n'y a pas d'autres alternatives que d'associer davantage de personnes et d'associations disposées à rejoindre notre mouvement et la dynamique à laquelle nous nous accrochons depuis plus de trente-huit ans. »



ADHESION PERSONNES MORALES

Année civile 2018

Le montant des cotisations est calculé à partir de l'application d'un taux de **0,35 / 1000** du compte **64** du budget prévisionnel accordé N – 1 de chacun des services de milieu ouvert géré par l'association. Pour l'année 2017, le plafond est fixé à 1200€.

Montant du compte 64 du prévisionnel N-1 de chacun des services de milieu ouvert géré par l'association

L'ASSOCIATION :

NOM DU DIRECTEUR GENERAL:**E-Mail :**

Adresse :

.....

Tél : **E-Mail secrétariat :**

Déclare adhérer à l'Association CARREFOUR NATIONAL DE L'A.E.M.O conformément à l'article 5 des statuts et régler le montant de la **cotisation 2018**, soit la somme de représentant 0,35 / 1000 du compte 64 du budget prévisionnel N - 1

Le règlement est à effectuer par chèque

Ci-joint Chèque bancaire

n°

du

à l'ordre du C.N.A.E.M.O

ou

Par virement bancaire sous la référence **ADHESION-18** + non de l'association (IBAN : FR76 3002 7174 1100 0200 1210 107).

N'oubliez pas de nous faire parvenir votre fiche d'adhésion par mail à contact@cnaemo.com ou par voie postale accompagnée de la date du virement. Date du virement bancaire :

Fait à Le 2018 ✍

NB: L'adhésion 2018 acquittée ou renouvelée sera exigée pour participer aux votes lors de l'assemblée générale annuelle du CNAEMO.